



Réponse du gouvernement du Canada au rapport : "Accroître l'alphabétisation des adultes: La nécessité d'une action pancanadienne"

Le rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
POURQUOI L'ALPHABÉTISATION EST IMPORTANTE	1
EFFORTS ACTUELS POUR S'ATTAQUER AU PROBLÈME DE L'ALPHABÉTISATION	2
LE RAPPORT DU COMITÉ	10
LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT DU CANADA	12
Travailler avec nos partenaires à l'élaboration d'une stratégie pancanadienne	14
Élaborer une politique d'alphabétisation cohérente s'appliquant à toutes les activités du gouvernement du Canada	16
Répondre aux besoins particuliers	18
Appuyer les partenariats favorisant l'alphabétisation des familles, des collectivités et des milieux de travail	24
CONCLUSION	29
ANNEXE	30

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2003 N° de cat. : RH64-25/2003

ISBN: 0-662-67782-X

Cette publication est également offerte par voie électronique sur le Web (http://www.drhc.gc.ca).

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT DU CANADA AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCROÎTRE L'ALPHABÉTISATION DES ADULTES : LA NÉCESSITÉ D'UNE ACTION PANCANADIENNE

INTRODUCTION

Le 12 juin 2003, le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées a présenté son rapport intitulé *Accroître l'alphabétisation des adultes : La nécessité d'une action pancanadienne*. Dans ce rapport, on présente une analyse détaillée des questions d'alphabétisation et on formule une série de recommandations visant l'adoption de mesures concernant ces questions.

Le gouvernement du Canada reconnaît que les capacités de lecture et d'écriture forment la base de l'apprentissage – et de la participation – dans une économie et une société fondées sur le savoir. C'est pour cette raison que la ministre du Développement des ressources humaines a demandé au Comité d'entreprendre une étude des questions d'alphabétisation. Le Comité permanent a produit le premier rapport parlementaire complet sur l'alphabétisation au Canada. Le gouvernement du Canada accueille favorablement l'analyse, la perspective et les conseils du Comité sur cet enjeu important, et présente ci-dessous sa réponse à ce rapport.

POURQUOI L'ALPHABÉTISATION EST IMPORTANTE

L'alphabétisation est essentielle dans la société actuelle

Pour participer dans la société moderne, les gens doivent savoir lire et écrire, que ce soit pour consulter un horaire d'autobus ou un quotidien, pour calculer le dosage d'un médicament d'ordonnance, pour utiliser un logiciel ou pour suivre un débat public sur une politique gouvernementale. La capacité de lire et de comprendre du matériel écrit et des calculs de base, et d'agir en conséquence, est fondamentale dans notre vie de parents, d'étudiants, de travailleurs, de membres de la collectivité et de citoyens.

Au niveau individuel, la sous-alphabétisation a des répercussions sur la capacité de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Le faible revenu, la mauvaise santé et

l'exclusion sociale sont liés à la sous-alphabétisation. Au niveau économique et social, la sous-alphabétisation peut faire obstacle à une main-d'œuvre hautement compétente et productive, et à des collectivités fortes et prospères qui sont le fondement d'un niveau de vie plus élevé.

C'est pour cette raison que le Programme des Nations Unies pour le développement utilise l'alphabétisation comme un des indicateurs clés de son indice du développement humain. C'est une mesure qui permet d'informer les décideurs des progrès réalisés au sein de leur société (Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain, 2003*, p. 60).

L'alphabétisation au Canada

Avec ses systèmes d'éducation bien établis et une proportion élevée de personnes instruites, on ne pense pas spontanément au Canada comme étant un pays ayant un « problème d'alphabétisation ».

Malgré cela, dans l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes de 1994, on a constaté ce qui suit : parmi la population canadienne relativement bien instruite, environ 42 % des adultes en âge de travailler (huit millions de personnes) ont un niveau d'alphabétisation inférieur au niveau minimal nécessaire pour faire face aux demandes complexes de la vie quotidienne et du travail dans l'économie mondiale. On observe des résultats encourageants depuis l'enquête sur le pourcentage de personnes qui terminent leurs études secondaires et le rendement des étudiants au Canada. Malgré tout, le fait que de nombreux adultes peu alphabétisés fassent partie de la main-d'œuvre et feront partie de la main-d'œuvre de demain demeure une préoccupation.

Comme le Comité, le gouvernement du Canada estime que la sous-alphabétisation est une question importante à laquelle tous les partenaires doivent s'attaquer pour en faire une priorité nationale.

EFFORTS ACTUELS POUR S'ATTAQUER AU PROBLÈME DE L'ALPHABÉTISATION

Le Canada possède une longue tradition d'actions novatrices et progressives dans le domaine de l'alphabétisation des adultes, comme le montre l'annexe du rapport du Comité. L'engagement des parties en cause et l'énergie déployée pour résoudre les problèmes d'alphabétisation sont présents dans les systèmes d'éducation officiels et à l'échelon communautaire. Les bénévoles, les organismes non gouvernementaux, les entreprises, les syndicats, les organismes de services ainsi que tous les ordres de gouvernement contribuent à cet effort.

Dans la fédération canadienne, les provinces et les territoires assument la responsabilité première en matière d'éducation et de formation, y compris la prestation des programmes d'alphabétisation. Les provinces et les territoires investissent des ressources considérables dans une gamme de programmes et de services à l'intention des adultes peu alphabétisés. Ces programmes et services varient en fonction des besoins et des priorités des régions.

Le secteur bénévole joue un rôle crucial dans le domaine de l'alphabétisation au Canada. À l'échelon communautaire, ce secteur participe aux activités destinées à aider directement les adultes à améliorer leurs capacités de lecture et d'écriture. À l'échelle régionale et nationale, il organise des activités de sensibilisation et des activités d'appui à l'élaboration de politiques et de programmes sur l'alphabétisation.

Le secteur privé est aussi un partenaire clé dans le domaine de l'alphabétisation. Les entreprises et les syndicats canadiens participent activement à des initiatives liées à l'alphabétisation en milieu de travail.

Le gouvernement du Canada a joué et continuera de jouer un rôle important dans le domaine de l'alphabétisation. Ces efforts s'articulent dans des partenariats, qui sont essentiels pour que nous puissions aller de l'avant sur cette question prioritaire.

Travailler en partenariat

En vertu de l'Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS) de 1999, le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires se sont engagés à travailler étroitement ensemble, et avec d'autres partenaires, pour répondre aux besoins des Canadiens. Un ensemble de principes mettant l'accent sur la participation pleine et active de tous les Canadiens, l'accès aux programmes et aux services et l'aide aux personnes dans le besoin découlent de l'ECUS. Ces aspects sont liés aux besoins des adultes peu alphabétisés.

Conformément à l'ECUS, l'action du gouvernement du Canada en alphabétisation est fondée sur de solides partenariats et sur des mécanismes visant à ce que les efforts de tous les intervenants donnent des résultats. Le Secrétariat national à l'alphabétisation réalise cette action.

ENCADRÉ A – LE SECRÉTARIAT NATIONAL À L'ALPHABÉTISATION

Le gouvernement du Canada exerce son leadership en matière d'alphabétisation par l'entremise du Secrétariat national à l'alphabétisation qui a pour mandat de faciliter et de renforcer les partenariats. Le Secrétariat, qui travaille en étroite collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, leur offre un soutien qui sert de complément à leurs systèmes d'alphabétisation. Le Secrétariat collabore aussi avec les provinces et les territoires afin d'établir les priorités et les thèmes des activités.

Grâce à un budget global de 30 millions de dollars par année, le Secrétariat national à l'alphabétisation appuie également des partenariats avec les organismes non gouvernementaux, les groupes d'alphabétisation, les associations professionnelles, les syndicats et les établissements d'enseignement pour répondre aux besoins d'alphabétisation de la population. Ces partenariats permettent d'améliorer l'accès aux programmes d'alphabétisation, de sensibiliser le public, d'accroître l'échange et la coordination de l'information, et d'appuyer la recherche et la création de matériel d'apprentissage.

Le Secrétariat s'occupe activement de sensibiliser davantage les ministères du gouvernement du Canada aux questions d'alphabétisation, de leur faire mieux comprendre celles-ci et de favoriser les partenariats portant sur ces questions. Le Secrétariat agit comme partenaire dans bon nombre d'activités énumérées dans les encadrés B, C, D et E.

Le gouvernement du Canada accorde également un soutien important à l'alphabétisation en contribuant aux programmes et aux services offerts par divers partenaires. Par exemple, les provinces et les territoires investissent une grande part des fonds fédéraux qu'ils reçoivent dans le cadre de l'Accord sur le développement de la petite enfance dans des programmes et des services qui contribuent à l'alphabétisation des familles, y compris l'apprentissage précoce et le soutien parental, et dans des centres de ressources pour les familles.

Les partenariats conclus avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, le secteur privé et les organismes non gouvernementaux caractérisent aussi les activités des ministères du gouvernement du Canada en matière d'alphabétisation, même lorsque ceux-ci jouent un rôle direct dans la prestation de services à leurs clients, comme on peut le constater à l'encadré B.

Investissements récents du gouvernement du Canada

Récemment, le gouvernement du Canada a fait des investissements supplémentaires dans des initiatives axées sur l'apprentissage. Ces initiatives contribueront à l'alphabétisation au Canada.

ENCADRÉ B – EXEMPLES D'ACTIVITÉS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DANS LE DOMAINE DE L'ALPHABÉTISATION

Le Service correctionnel du Canada investit tous les ans environ 24 millions de dollars pour offrir une éducation de base aux détenus dans les établissements fédéraux. Il travaille en étroite collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux pour que cet apprentissage soit transférable en milieu communautaire.

Citoyenneté et Immigration Canada finance des cours de formation linguistique de base pour les adultes immigrants (93 millions de dollars en 2002-2003). Grâce aux nouveaux fonds annoncés dans le budget de 2003, ce ministère établira des partenariats avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec des intervenants clés, afin d'offrir une formation linguistique de niveau plus élevé, liée au marché du travail.

Santé Canada a établi un partenariat avec l'Association canadienne de santé publique pour encourager l'utilisation d'un langage clair et simple chez les professionnels de la santé dans chaque province et territoire du Canada.

Industrie Canada travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, le milieu de l'enseignement et le secteur privé afin de mettre le Réseau scolaire canadien (Rescol) à la disposition des élèves et d'aider ceux-ci à acquérir des aptitudes en informatique et de l'expérience dans l'utilisation de l'Internet. Grâce au projet Premières nations sur Rescol, plus de 500 écoles autochtones situées dans des réserves sont maintenant branchées à l'Internet.

De plus, Industrie Canada favorise l'accès à l'Internet dans les collectivités canadiennes grâce à des programmes comme le Programme d'accès communautaire et le Programme de services à large bande pour le développement rural et du Nord.

L'Agence des douanes et du revenu du Canada a établi un certain nombre de partenariats et a entrepris des activités de rayonnement pour que ses produits et services soient accessibles aux Canadiens peu alphabétisés.

Agriculture Canada a participé à une initiative nationale favorisant une alphabétisation accrue dans les collectivités rurales et éloignées.

Finances Canada offre un remboursement de la TPS sur tous les achats de livres effectués par les bibliothèques publiques, les écoles, les collèges et les organismes non gouvernementaux dont le principal objectif est la promotion de l'alphabétisation.

Développement des ressources humaines Canada et Justice Canada réalisent un projet de réécriture de la *Loi sur l'assurance-emploi* en langage clair.

Bibliothèque et Archives Canada ont mis sur pied le programme Lisez sur le sujet. C'est un programme national bilingue, conçu pour accroître l'alphabétisation dans les écoles et la sensibilisation au sujet de l'importance de l'alphabétisation des familles.

Récemment, Communication Canada a mis au point un outil pratique intitulé *Pour des communications réussies : L'alphabétisme et vous*. Cette trousse facilite les communications entre le gouvernement du Canada et les citoyens en ce qui concerne ses politiques, ses programmes et ses services.

ENCADRÉ C – INVESTISSEMENTS RÉCENTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR L'ALPHABÉTISATION AU TRAVAIL

Cette année, Développement des ressources humaines Canada a lancé l'initiative Compétences essentielles et alphabétisation en milieu de travail grâce à une réaffectation de plus de 25 millions de dollars par année, pris à même les ressources d'une stratégie d'alphabétisation au travail. Cette initiative aide les travailleurs, les employeurs et les intervenants en alphabétisation de tout le Canada à évaluer les besoins d'apprentissage et à élaborer des programmes adaptés d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles.

Le Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones, annoncé le 3 octobre 2003, permettra d'investir 85 millions de dollars sur cinq ans, afin de promouvoir un maximum d'emplois pour les Autochtones dans le cadre de projets de développement économique de grande envergure. Ce programme est conçu pour répondre à de nombreux besoins de perfectionnement des compétences et d'apprentissage, y compris l'amélioration de l'alphabétisation chez les Autochtones, pour favoriser l'accès à l'emploi.

Dans le budget de 2003, Citoyenneté et Immigration Canada a bénéficié d'un montant de 10 millions de dollars, répartis sur deux ans, pour travailler en partenariat avec des intervenants à mettre au point et à offrir des programmes de formation linguistique. On mettra l'accent sur une formation qui aidera les immigrants adultes à entrer et à rester sur le marché du travail à des niveaux qui reflètent leurs compétences et leurs qualifications.

Le gouvernement du Canada a accru récemment son soutien aux conseils sectoriels exemplaires pour que les employeurs et les travailleurs collaborent avec d'autres intervenants à résoudre les problèmes touchant la main-d'œuvre. D'ici 2007, le financement fédéral annuel des conseils sectoriels exemplaires doublera, pour s'élever à 60 millions de dollars. Cela permettra d'étendre le perfectionnement des compétences dans les divers secteurs et de promouvoir l'apprentissage en milieu de travail.

Certains de ces investissements visent l'alphabétisation en milieu de travail, dans les familles et dans la collectivité. D'autres répondent aux besoins des Autochtones en matière d'alphabétisation, tandis qu'un certain nombre contribuent à accroître la connaissance des questions liées à l'alphabétisation, qui sont essentielles à l'élaboration de politiques et de programmes adéquats. (Voir les encadrés C, D et E.)

ENCADRÉ D – INVESTISSEMENTS RÉCENTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR L'ALPHABÉTISATION DES FAMILLES ET DE LA COLLECTIVITÉ

Le Plan d'action du gouvernement du Canada en matière de langues officielles a été annoncé dans le budget de 2003. Sur une période de cinq ans, 7,4 millions de dollars seront consacrés à renforcer l'alphabétisation des familles dans les collectivités minoritaires de langue officielle. Un investissement de 381,5 millions de dollars ira à l'éducation en langue minoritaire et à l'enseignement de la langue seconde ainsi qu'au soutien de la recherche visant à déterminer le profil d'alphabétisation des minorités de langue officielle et des immigrants récents et établis.

En décembre 2002, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il versera un montant de 172,5 millions de dollars, sur une période de 11 ans, pour la réalisation d'un plan d'action à trois volets pour préserver, revitaliser et promouvoir les langues et les cultures autochtones, y compris l'établissement d'un nouveau centre autochtone des langues et des cultures. Cette initiative se réalisera grâce aux programmes de Patrimoine canadien qui contribuent directement ou indirectement à l'alphabétisation dans les langues autochtones.

En 2003, le gouvernement du Canada a fourni un fonds de dotation de 5 millions de dollars à la Fondation Peter Gzowski pour l'alphabétisation, afin d'augmenter sa capacité dans le domaine de l'alphabétisation communautaire. Cette Fondation, établie à la mémoire de Peter Gzowski, donne aux entreprises et aux citoyens la possibilité de faire des dons en son nom afin de soutenir des projets d'alphabétisation communautaires. La Fondation appuiera notamment diverses activités nationales de coordination, de levée de fonds et de sensibilisation du public. Peter Gzowski a été un champion de l'alphabétisation pendant de nombreuses années.

Le gouvernement du Canada reconnaît que, même si ces investissements et ceux d'autres partenaires ont constitué une importante contribution, on pourrait en faire davantage pour relever le niveau d'alphabétisation des adultes au pays. Améliorer le niveau d'alphabétisation et les compétences essentielles est d'autant plus urgent que nous cherchons à créer une culture de l'innovation et de l'apprentissage qui fait partie intégrante d'une économie et d'une société fondées sur le savoir.

ENCADRÉ E – INVESTISSEMENTS RÉCENTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR APPUYER LE RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES

L'Institut canadien sur l'apprentissage, en voie d'être établi grâce à une contribution de 100 millions de dollars du gouvernement du Canada, regroupera des connaissances et de l'information sur les questions liées à l'apprentissage continu au Canada. L'alphabétisation, qui touche toutes les étapes de la vie, du développement de la petite enfance à l'apprentissage des adultes en milieu de travail et dans la collectivité, pourrait représenter un volet important pour tous les partenaires.

Récemment, le gouvernement du Canada a aussi versé environ 9 millions de dollars pour la préparation et la réalisation de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes. C'est un suivi à l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes faite en 1994. Cette nouvelle enquête, dont les résultats seront publiés en 2005, permettra :

- de déterminer quels changements sont survenus sur le plan de l'alphabétisation au cours de la dernière décennie;
- d'accroître notre compréhension des questions liées à l'alphabétisation dans les différentes régions du pays, y compris le Nord;
- de fournir des renseignements importants sur les besoins particuliers des Autochtones en matière d'alphabétisation et les questions particulières liées à l'alphabétisation des jeunes, des immigrants et des minorités de langue officielle.

Parmi les autres contributions récentes du gouvernement du Canada à l'amélioration des connaissances, notons l'octroi d'une subvention de 14,2 millions de dollars, sur une période de quatre ans, au Réseau canadien de recherche sur le langage et l'alphabétisation. Cette subvention facilitera la recherche sur le développement du langage chez les enfants et l'alphabétisation des enfants au Canada.

L'alphabétisation dans le contexte de la Stratégie d'innovation et d'apprentissage du gouvernement du Canada

Dans le discours du Trône de janvier 2001, et dans celui de septembre 2002, le gouvernement du Canada a souligné l'importance de l'alphabétisation dans le cadre de nouvelles stratégies de développement du capital humain et d'inclusion sociale. Le gouvernement a davantage attiré l'attention sur les questions liées à l'alphabétisation à l'occasion du lancement du dialogue national sur la Stratégie d'innovation du Canada. Le document intitulé *Le savoir, clé de notre avenir : Le perfectionnement des compétences au Canada*, rendu public en février 2002, précise les défis que le Canada doit relever pour ce qui est de l'acquisition des compétences et de l'apprentissage. Ces défis sont les suivants :

- la pression de plus en plus grande exercée par l'économie fondée sur le savoir pour former une main-d'œuvre compétente et qualifiée dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les régions du pays;
- la chute démographique prévue qui signifie que le futur approvisionnement en maind'œuvre ne répondra pas à la demande de l'économie;
- la nécessité de renforcer nos systèmes d'apprentissage afin de satisfaire aux besoins en compétences et en main-d'œuvre au cours des prochaines décennies.

Dans Le savoir, clé de notre avenir, le gouvernement du Canada indique que, pour créer un cadre d'apprentissage continu, un niveau d'alphabétisation plus élevé doit être un élément clé de toute stratégie susceptible de relever ces défis. Le gouvernement a encouragé le débat et la discussion au sujet de l'alphabétisation et de l'acquisition des compétences essentielles lors des consultations étendues concernant la Stratégie d'innovation et d'apprentissage.

L'accent mis sur l'alphabétisation et l'acquisition des compétences essentielles comme fondement de l'innovation et de l'apprentissage est devenu une priorité lors du Sommet national sur l'innovation et l'apprentissage qui s'est déroulé en novembre 2002. Au cours de ce Sommet, plus de 500 chefs de file représentant des intérêts, des régions et des secteurs divers se sont réunis pour discuter et établir un consensus sur les principales questions et les recommandations qui ont découlé du processus engagé au cours des mois précédents.

Une des recommandations prioritaires du Sommet prévoyait ce qui suit : « Établir un système pancanadien d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles, avec l'appui des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. » La recommandation proposait aussi de créer des programmes « visant à améliorer le niveau d'alphabétisation et de connaissances, en se fondant sur les besoins et les intérêts individuels et collectifs » (Sommet national sur l'innovation et l'apprentissage, Sommaire, p. 30).

L'émergence d'un consensus

L'accent mis sur l'alphabétisation et l'acquisition des compétences essentielles durant les consultations sur la Stratégie d'innovation et d'apprentissage laisse entrevoir l'émergence d'un consensus. Les gouvernements, les employeurs, les syndicats, les enseignants, les chercheurs universitaires, les organismes non gouvernementaux, les représentants communautaires et les Canadiens eux-mêmes reconnaissent que, pour relever les défis posés par l'économie mondiale du XXIe siècle qui est fondée sur le savoir, l'alphabétisation dans tout le pays doit constituer un élément fondamental de notre stratégie.

L'étude et le rapport du Comité permanent témoignent, de façon plus marquée, de ce consensus. En outre, ils appuient les efforts des partenaires et des secteurs voués à l'amélioration des niveaux d'alphabétisation des adultes au Canada.

LE RAPPORT DU COMITÉ

Le rapport du Comité, intitulé *Accroître l'alphabétisation des adultes : La nécessité d'une action pancanadienne*, donne un aperçu de la sous-alphabétisation au Canada et présente une analyse des principales questions soulevées par les témoins au cours des consultations. À la lumière de cette analyse, le Comité exprime ses préoccupations. Malgré les initiatives du gouvernement du Canada, des provinces et des territoires, « l'incidence de la sous-alphabétisation au Canada reste un problème pancanadien. À ce titre, il nécessite une réaction d'envergure nationale » (*Accroître l'alphabétisation des adultes*, p. 14). Tout en reconnaissant que l'éducation est une compétence provinciale et territoriale en vertu de la constitution canadienne, le Comité invite le gouvernement du Canada à faire preuve de leadership en travaillant avec ses partenaires provinciaux et territoriaux et à apporter sa propre contribution¹.

Le rapport présente 21 recommandations (voir l'annexe) dont certaines comportent des sous-recommandations plus détaillées. Les principales orientations des recommandations sont les suivantes :

- que le gouvernement du Canada travaille avec les provinces et les territoires à établir un accord pancanadien sur l'alphabétisation et l'acquisition de capacités de calcul;
- que le gouvernement du Canada élabore une politique d'alphabétisation, y compris des mécanismes d'évaluation du rendement et de responsabilité, afin d'accroître la cohérence des initiatives à l'échelle des ministères et des organismes fédéraux, et que les programmes et les services soient examinés dans l'optique de l'alphabétisation;
- que le rôle et le financement du Secrétariat national à l'alphabétisation soient élargis et qu'il puisse financer des projets pluriannuels;
- qu'une stratégie d'alphabétisation des Autochtones soit élaborée et que d'autres mesures particulières soient mises en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes décrocheurs scolaires, des personnes handicapées, des nouveaux arrivants au Canada et des détenus;
- que les mesures soient axées sur l'alphabétisation dans le contexte des collectivités, des familles et du milieu de travail, et que le renforcement des connaissances et des outils se poursuive, comme l'évaluation et la reconnaissance des acquis.

Un certain nombre de recommandations sont liées à l'initiative générale concernant un accord pancanadien, tandis que d'autres offrent des conseils particuliers sur les mécanismes actuels d'établissement des priorités et de gestion des programmes.

¹Le Bloc Québécois a exprimé une opinion différente de celles données dans le rapport du Comité permanent.

En conclusion, le Comité exprime une vision inspirée d'un des témoins :

...imaginez un Canada où tout le monde lirait. Imaginez un Canada où tout le monde écrirait. Imaginez un Canada où tous les enfants se feraient lire des histoires tous les jours. Imaginez un Canada où les gens qui ont du mal à lire et à écrire se sentiraient valorisés et appuyés. Imaginez un Canada où l'on s'exprimerait dans un langage clair. Imaginez un Canada où les organisations d'alphabétisation auraient les ressources nécessaires pour répondre aux besoins des collectivités. Imaginez un Canada qui appuierait et valoriserait l'alphabétisation sous toutes ses formes. Imaginez une stratégie d'alphabétisation pancanadienne qui nous permettrait de réaliser tous ces souhaits. (Accroître l'alphabétisation des adultes, p. 83)

Il s'agit d'une vision puissante, et le gouvernement du Canada apprécie le rôle que le Comité a joué afin d'articuler cette vision.

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Le gouvernement du Canada partage l'inquiétude du Comité au sujet de la sousalphabétisation et de la priorité que nous devons lui accorder. De toute évidence, il se dégage, au Canada, un consensus relatif à cette priorité. C'est ainsi que le gouvernement du Canada accueille favorablement la contribution importante des parlementaires en faveur d'une action en matière d'alphabétisation.

L'alphabétisation : un élément clé d'une stratégie d'apprentissage continu

L'analyse et les conseils détaillés du Comité sont particulièrement bienvenus à cette étape de l'élaboration des politiques. Même si *Accroître l'alphabétisation des adultes : La nécessité d'une action pancanadienne* met largement l'accent sur les retombées de la sous-alphabétisation sur le marché du travail, le rapport situe la question de l'alphabétisation dans un contexte social et économique beaucoup plus vaste.

L'analyse du Comité montre comment l'alphabétisation forme la base de l'apprentissage continu. Le rapport analyse l'alphabétisation en tant qu'élément du cycle de vie lié au développement de la petite enfance, au développement et aux transitions des jeunes ainsi qu'à la participation des adultes qui travaillent et des adultes sans emploi à l'apprentissage et à l'acquisition des compétences. Le Comité souligne également que l'alphabétisation se déroule dans une variété de contextes, non seulement dans les établissements d'enseignement et de formation, mais aussi au travail et dans les collectivités et les familles.

Le gouvernement du Canada appuie cette analyse. Il reconnaît qu'un cadre d'apprentissage continu est essentiel à la pleine participation des Canadiens et du Canada dans un contexte économique et social mondial. Le gouvernement s'est engagé, auprès de ses partenaires et dans son propre secteur d'activité, à élaborer une politique qui favorise et soutient un tel cadre dont un élément clé sera l'alphabétisation.

Le gouvernement du Canada apprécie la façon dont les recommandations du Comité éclairent l'analyse du gouvernement en ce qui concerne ses investissements actuels et à venir en alphabétisation, dans le contexte de l'apprentissage continu. En raison de sa nature détaillée, le rapport du Comité peut constituer une contribution importante à l'élaboration des politiques et à la réalisation des initiatives de tous les partenaires.

L'engagement du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada est d'accord dans l'ensemble avec les principales orientations et l'esprit des recommandations du Comité sur le relèvement des niveaux d'alphabétisation au Canada. Comme on l'a souligné plus haut, le gouvernement a déjà adopté des mesures en ce sens et il reconnaît que sa contribution s'inscrit dans

l'important effort présentement déployé pour résoudre les problèmes liés à l'alphabétisation au Canada.

Pour atteindre l'objectif formulé par le Comité, il faudra compter sur la collaboration de plusieurs partenaires et secteurs. Il faudra aussi du temps pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies judicieuses fondées sur le plein engagement de tous les intervenants. Le gouvernement du Canada est prêt à entreprendre ce travail avec ses partenaires et à aller de l'avant à partir des fondements établis.

Dans les sections qui suivent, le gouvernement du Canada décrit son engagement à :

- faire participer les partenaires aux discussions et aux travaux, desquels pourrait découler une stratégie pancanadienne sur l'alphabétisation, et à l'amélioration de la coordination et de la cohérence des initiatives conjointes et individuelles en cette matière:
- élaborer une politique cohérente en alphabétisation pour tous les ministères du gouvernement du Canada, y compris l'établissement d'objectifs précis, l'examen des politiques et des programmes en fonction de la politique d'alphabétisation, et l'établissement de mécanismes de reddition des comptes;
- tenir compte des besoins uniques des peuples autochtones et des besoins particuliers de certains groupes cibles, conformément aux recommandations du Comité, dans le cadre de son travail avec les partenaires et dans son propre champ de compétence;
- être guidé par l'analyse et les conseils du Comité en ce qui concerne l'importance des stratégies d'alphabétisation comme éléments d'une culture d'apprentissage continu. Cela s'applique aux familles, aux collectivités, aux milieux de travail et aux systèmes d'éducation reconnus.

Dans les quatre sections qui suivent, le gouvernement du Canada présente une explication plus détaillée de ces engagements et de leurs liens avec certaines recommandations du rapport du Comité.

Travailler avec nos partenaires à l'élaboration d'une stratégie pancanadienne

(concernant la recommandation 1 et d'une façon générale les recommandations 5, 6, 7, 10, 13, 18, et 20, et recommandations relatives aux groupes cibles et aux contextes d'apprentissage)

Comme nous l'avons mentionné précédemment, une des principales recommandations du Comité, à laquelle se greffent de nombreuses autres recommandations, suggère « que la ministre de Développement des ressources humaines Canada rencontre les ministres provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation et ceux responsables du marché du travail afin d'élaborer un accord pancanadien sur l'alphabétisation et l'acquisition de capacités au calcul » (Accroître l'alphabétisation des adultes, p. 18).

Le gouvernement du Canada convient qu'un effort national est nécessaire pour résoudre les problèmes liés à l'alphabétisation. Il est prêt à inviter les provinces et les territoires à participer à des discussions pouvant conduire à une stratégie pancanadienne, comme le recommande le rapport du Comité.

En effet, des démarches favorables au démarrage de ce processus sont déjà entreprises. Récemment, la ministre du Développement des ressources humaines a rencontré ses collègues à l'occasion du Forum des ministres du marché du travail, et lors d'une réunion conjointe du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Durant cette réunion, les ministres du gouvernement du Canada, des provinces et des territoires (sauf le Québec) ont convenu que l'alphabétisation et l'acquisition des compétences essentielles devraient représenter des domaines prioritaires de collaboration afin d'améliorer les compétences et l'apprentissage au Canada.

Le gouvernement du Canada estime que le récent accord du Forum des ministres du marché du travail et du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) offre la possibilité de jeter les bases d'une stratégie pancanadienne sur l'alphabétisation. Par ailleurs, on peut tenir compte du travail accompli grâce à la coopération des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux concernant les familles et les enfants, les personnes handicapées et les groupes défavorisés dans le cadre de l'effort pancanadien en alphabétisation.

Le gouvernement du Canada connaît également l'analyse du Comité et les commentaires recueillis lors des consultations sur la Stratégie d'innovation et du Sommet. Il s'agit d'une véritable stratégie pancanadienne qui exigerait la participation de nombreux partenaires dont les employeurs, les syndicats, les organismes non gouvernementaux, les collectivités et les Canadiens. Avec ses

partenaires provinciaux et territoriaux, et dans son propre secteur d'activité, le gouvernement du Canada suscitera la participation de ces partenaires, et d'autres encore, afin que la stratégie pancanadienne soit plus qu'un simple accord entre les gouvernements, et qu'elle mobilise tous les intervenants de la société.

En plus de donner suite à la recommandation du Comité permanent (créer une stratégie pancanadienne), le gouvernement du Canada tient compte des recommandations pertinentes provenant d'autres discussions et de travaux communs effectués avec ses partenaires. Par exemple, lors de discussions sur des stratégies d'emploi et d'apprentissage pour les Autochtones ou d'apprentissage en milieu de travail, les recommandations du Comité sont fort utiles. Nous énonçons certains exemples précis dans les sections ci-dessous.

Élaborer une politique d'alphabétisation cohérente s'appliquant à toutes les activités du gouvernement du Canada

(concernant les recommandations 2, 10, ainsi que 3, 4, 5, 6, 8 et 9)

Une deuxième recommandation clé du Comité suggère « que le gouvernement fédéral formule, en matière d'alphabétisation, une politique applicable à tous les ministères et organismes fédéraux, qu'il établisse des objectifs de programme clairs, qu'il fasse un inventaire et un examen des programmes visant l'alphabétisation à l'échelle du gouvernement afin d'assurer la réalisation des objectifs de ces programmes » (Accroître l'alphabétisation des adultes, p. 21). Le Comité recommande aussi que tous les programmes et les services du gouvernement canadien soient évalués afin de refléter la politique et les objectifs en matière d'alphabétisation, et que les programmes et les services soient accessibles aux personnes peu alphabétisées.

Le gouvernement du Canada convient qu'on doit en faire plus pour renforcer les partenariats et favoriser la bonne gestion horizontale et la responsabilité en matière d'alphabétisation dans tous les ministères fédéraux.

Le Secrétariat national à l'alphabétisation examine présentement ses modalités de fonctionnement. Elles incluront un cadre de gestion et de responsabilité axé sur les résultats, une évaluation en profondeur et une stratégie de mesure du rendement. Il s'agira d'une étape importante visant à définir les résultats des investissements du Secrétariat national à l'alphabétisation et à en assurer le suivi, conformément à la recommandation du Comité.

Le gouvernement croit que l'élaboration d'un cadre stratégique en matière d'alphabétisation, qui ferait partie d'une stratégie d'apprentissage continu, contribuerait à assurer la cohérence des activités du gouvernement du Canada dans ce domaine. Par ailleurs, cela constituerait une contribution importante en faveur d'un effort pancanadien de plus grande envergure dans le but de résoudre les problèmes liés à l'alphabétisation.

Par conséquent, Développement des ressources humaines Canada entreprend des activités visant à :

 diriger un processus d'élaboration de politique sur l'alphabétisation énonçant clairement les objectifs des activités fédérales dans une stratégie sur l'apprentissage continu;

- dresser un inventaire des initiatives actuelles et travailler en partenariat avec d'autres ministères pour entreprendre l'examen des programmes et des services ayant un lien direct ou indirect avec l'alphabétisation pour déterminer les pratiques efficaces et les lacunes possibles et éviter le double emploi;
- mettre au point des mesures adéquates de préparation de rapports et de responsabilité concernant les activités fédérales en alphabétisation à la lumière des travaux sur les indicateurs d'apprentissage continu réalisés par l'Institut canadien sur l'apprentissage;
- continuer d'accroître les connaissances. Cela comprend la création d'outils de reconnaissance des acquis et l'échange de pratiques efficaces.

Au cours de cet exercice, le gouvernement du Canada tient compte des détails précis des recommandations du Comité, c'est-à-dire les recommandations relatives au rôle, au financement et aux priorités du Secrétariat national à l'alphabétisation ainsi que celles qui s'appliquent à certains programmes et services. Par exemple, les recommandations du Comité portant sur la reconnaissance et les prix ou sur le perfectionnement et la création d'outils guideraient les travaux d'élaboration d'un cadre stratégique régissant les activités du gouvernement du Canada.

Répondre aux besoins particuliers

Peuples autochtones

(concernant les recommandations 7, 8 et 9)

Une recommandation clé du Comité suggère que le gouvernement du Canada entreprenne des consultations avec les communautés autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'élaborer une Stratégie d'alphabétisation des Autochtones.

Le gouvernement du Canada reconnaît que les besoins particuliers de la population autochtone exigent une approche stratégique, et il travaille en ce sens.

Une importante approche stratégique consiste à intégrer l'alphabétisation à des stratégies générales de perfectionnement des compétences et d'emploi des Autochtones. La Stratégie de développement des ressources humaines autochtones est une initiative quinquennale qui représente 1,6 milliard de dollars. Elle vise à aider les Autochtones à se préparer à occuper un emploi, à en chercher un, à l'obtenir et à le conserver. En vue de renouveler la présente stratégie qui prendra fin en 2004, Développement des ressources humaines Canada étudie la meilleure façon de répondre aux besoins des Canadiens autochtones en ce qui concerne leurs efforts pour entrer et rester sur le marché du travail.

Le gouvernement du Canada intègre aussi l'alphabétisation aux nouvelles initiatives autochtones. Les projets réalisés grâce au Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones annoncé récemment porteront en partie sur l'acquisition de compétences de base en lecture et en calcul. Ce partenariat permettra d'investir 85 millions de dollars, sur une période de cinq ans, pour favoriser l'emploi maximal des Autochtones aux termes des principaux projets de développement économique. Les projets devront comporter un programme complet de formation préparatoire à l'emploi des Autochtones et établir un lien entre l'acquisition de compétences et les possibilités d'emploi particulières s'offrant à eux. Selon les besoins locaux, ces plans couvriront un large éventail, comprenant la formation de base, l'alphabétisation, le rattrapage scolaire, la formation liée à l'emploi, l'apprentissage, le counselling en vue de conserver son emploi et d'autres services de soutien en milieu de travail.

Par l'entremise du Secrétariat national à l'alphabétisation, le gouvernement du Canada appuie également le travail et les consultations avec les organismes autochtones, les intervenants en alphabétisation des Autochtones, les enseignants et les apprenants afin de contribuer à l'élaboration d'approches stratégiques concernant l'alphabétisation de ceux-ci. Cet appui a aussi permis d'évaluer les besoins en profondeur et de créer un nouvel organisme national qui œuvrera pour l'alphabétisation des Autochtones et qui portera le nom d'Association nationale d'alphabétisation des Autochtones.

Le gouvernement du Canada continuera d'examiner comment il pourrait utiliser au mieux une approche stratégique dans le dossier de l'alphabétisation des Autochtones. Il l'appliquerait au niveau du travail qu'il effectue avec ses partenaires pour élaborer une stratégie pancanadienne touchant l'alphabétisation et l'adoption d'une politique cohérente dans ses propres activités. Le rapport du Comité aidera énormément au cours de ces travaux.

Jeunes

(concernant la recommandation 13)

Le gouvernement du Canada accueille favorablement l'analyse et les recommandations du Comité au sujet des jeunes et il convient que les questions relatives à l'alphabétisation des jeunes et aux jeunes décrocheurs scolaires sont importantes dans le contexte d'une économie fondée sur le savoir.

Le gouvernement du Canada est favorable à l'esprit de la recommandation offrant un soutien accru aux jeunes décrocheurs scolaires par le biais de la Stratégie emploi jeunesse.

Le programme Connexion compétences, lié à la Stratégie emploi jeunesse, offre aux jeunes des services d'emploi adaptés et axés sur le client afin de leur fournir les compétences, l'information et l'expérience de travail qui les aideront à réussir leur intégration au marché du travail. Un élément essentiel de ce programme est le volet de la planification avec les intervenants communautaires. Des partenariats améliorés et une plus grande collaboration communautaire aident à assurer un continuum de programmes et de services pour venir en aide aux jeunes, en particulier à ceux qui font face à des obstacles à l'emploi.

Les autres possibilités de la Stratégie emploi jeunesse répondant aux besoins des jeunes en matière d'alphabétisation pourraient être étudiées avec nos partenaires dans l'optique d'une stratégie pancanadienne.

Le gouvernement du Canada continue de soutenir les Équipes d'alphabétisation des jeunes. Il appuie également la recherche sur les questions touchant les jeunes. En partenariat avec les ministères provinciaux et territoriaux de l'Éducation et le Secrétariat du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), le gouvernement du Canada accorde son soutien au Programme international pour le suivi des acquis des élèves. Ce programme fournit des indicateurs internationaux sur les habiletés et les connaissances des élèves âgés de 15 ans.

Personnes handicapées

(concernant les recommandations 14, 15 et 16)

Le Comité présente plusieurs recommandations se rapportant à l'alphabétisation des personnes handicapées.

Le gouvernement du Canada convient de ll'importance d'offrir un soutien ciblé aux personnes handicapées et il prépare un certain nombre d'initiatives, comme l'a indiqué le Comité.

Une des recommandations du Comité met l'accent sur les troubles d'apprentissage. Depuis 1999, le Secrétariat national à l'alphabétisation appuie un partenariat entre l'Association canadienne des troubles d'apprentissage, le Service correctionnel du Canada, l'Association des collèges communautaires du Canada et le Movement for Canadian Literacy. Ce projet est un bon exemple d'initiative fondée sur des données probantes. Il donne suite aux travaux de recherche montrant une incidence beaucoup plus élevée de troubles d'apprentissage chez les jeunes et les détenus adultes. Ce lien est aussi souligné dans le rapport du Comité.

Le Comité recommande également que l'alphabétisation et l'acquisition de capacités de calcul chez les personnes handicapées soient prises en compte par le Fonds d'intégration des personnes handicapées. Ce fonds, établi par le gouvernement du Canada, comprend les ententes relatives au marché du travail concernant les personnes handicapées qui font présentement l'objet de discussions entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Ces recommandations sont prises en compte dans l'élaboration de la politique fédérale sur l'alphabétisation et du travail accompli en collaboration avec les provinces et les territoires. À ce sujet, il importe de noter que les programmes d'accroissement de l'alphabétisation et des capacités de calcul des personnes handicapées sont financés par le programme d'Aide à l'employabilité des personnes handicapées. Ces programmes se conforment aux buts et aux objectifs du cadre multilatéral subséquent auquel les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux ont donné leur accord de principe.

Nouveaux arrivants au Canada

(concernant la recommandation 17)

Le Comité soulève des considérations et formule des recommandations au sujet des cours de langue seconde requis par les nouveaux arrivants au Canada, y compris ceux qui se heurtent à des problèmes d'alphabétisation.

Le gouvernement du Canada reconnaît que la formation linguistique est importante pour la réussite de l'intégration économique et sociale des immigrants, comme le précise le document Le savoir, clé de notre avenir.

À l'heure actuelle, le gouvernement du Canada consacre 173,3 millions de dollars par année à l'établissement des immigrants (à l'extérieur du Québec, où l'accord Canada-Québec sur l'immigration prévoit des modalités de financement particulières). Environ 80 % de ces fonds sont consacrés à la formation linguistique des immigrants adultes. Reconnaissant l'importance de la formation linguistique, un nouveau financement de 10 millions de dollars, étalé sur deux ans, a été annoncé dans le budget de février 2003 pour la prestation d'une formation linguistique plus poussée et liée au marché du travail. Cette formation s'adresse aux immigrants et aux réfugiés adultes et permettra également d'appuyer la prestation de cours de langue de tous les niveaux dans des petits centres qui n'auraient pas autrement la capacité d'offrir ces services.

Le financement des cours de langue aux immigrants adultes et aux réfugiés comprend à l'heure actuelle des services gratuits de garde d'enfants de qualité et de transport afin d'aider les parents qui ne pourraient avoir accès aux cours de langue autrement. De plus, on encourage les fournisseurs de services à offrir toute une gamme de cours, soit à plein temps et à temps partiel, le soir, la fin de semaine et sous forme d'études à domicile, ou toute autre initiative novatrice répondant aux besoins de tous les immigrants. Ceci est particulièrement important pour les femmes qui assument souvent la plus grande part de la responsabilité des soins aux enfants, et qui peuvent éprouver des difficultés supplémentaires à accéder à la formation linguistique.

Les niveaux de compétence linguistique canadiens et les standards linguistiques canadiens constituent le fondement des cours de langue appuyés par Citoyenneté et Immigration Canada. Ces cadres servent à la conception des cours et des outils d'évaluation et à la création du matériel de perfectionnement. Ils représentent un élément clé d'un programme national de formation linguistique efficace.

Citoyenneté et Immigration Canada s'assure de façon régulière que les besoins en formation linguistique sont satisfaits. Ce ministère procède actuellement à l'élaboration d'un cadre d'imputabilité dans le but d'évaluer l'efficacité de tous les programmes de contributions relatifs à l'établissement et au réétablissement, y compris la formation linguistique.

Contrevenants

(concernant la recommandation 18)

Le Comité recommande que, dans le cadre d'un accord pancanadien, le gouvernement du Canada veille à ce qu'il y ait suffisamment de ressources pour répondre aux besoins des détenus de tout le pays dans le domaine de l'alphabétisation et de l'acquisition de capacités de calcul. Ces ressources comprennent un soutien permettant aux contrevenants de faire la transition vers les programmes communautaires.

Le gouvernement du Canada reconnaît que de nombreux contrevenants rencontrent des obstacles à l'alphabétisation.

Le Service correctionnel du Canada consacre déjà environ le quart (24 millions de dollars) de son budget qui est réservé aux programmes à la prestation de programmes d'alphabétisation et d'acquisition de capacités de calcul. Toutes les régions du Service correctionnel du Canada sont en rapport avec les ministères de l'Éducation des provinces ou des territoires, ainsi qu'avec les collèges communautaires et d'autres établissements d'enseignement, pour que les programmes d'enseignement du Service correctionnel du Canada soient reconnus. Ces démarches garantissent que les détenus reçoivent des certificats agréés par la collectivité.

Le Service correctionnel du Canada travaille en partenariat avec les gouvernements provinciaux afin d'appuyer l'enseignement communautaire aux contrevenants. Des initiatives sont en cours au Québec, en Alberta et au Manitoba. Pour répondre aux besoins d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles des détenus et des contrevenants qui retournent dans la collectivité, d'autres possibilités pourraient être étudiées avec divers partenaires, dans le contexte de l'élaboration d'une stratégie pancanadienne.

Adultes sur le marché du travail

(concernant la recommandation 20)

Le Comité exprime des préoccupations supplémentaires au sujet des besoins en alphabétisation des personnes qui travaillent déjà. Le rapport traite de la possibilité d'avoir recours à l'assurance-emploi pour appuyer l'alphabétisation. Par exemple, il recommande de cibler davantage les interventions de perfectionnement des compétences en vertu de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* en faveur de l'alphabétisation. Il conseille aussi d'élargir l'admissibilité à ce type de formation à tous les chômeurs et à toutes les

personnes qui occupent un emploi, quel que soit leur recours passé au régime d'assurance-emploi.

Le gouvernement du Canada appuie l'orientation globale de ces recommandations, mais comme le Comité le reconnaît, ces changements exigeraient des négociations et des accords avec les provinces et les territoires ainsi que des modifications législatives. Les recommandations devraient être étudiées dans le contexte plus large des efforts faits pour que les politiques et les programmes du gouvernement coïncident avec les priorités et les défis actuels touchant le perfectionnement des compétences et le marché du travail.

Toutefois, le gouvernement du Canada travaille déjà en collaboration avec ses partenaires afin de donner suite aux recommandations du Comité et d'en respecter l'esprit. Par exemple, en ce qui concerne l'initiative Compétences essentielles et alphabétisation en milieu de travail, le gouvernement appuie la recherche qui permet de mettre au point des outils d'évaluation pour déterminer les besoins d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles et la formation requise pour y répondre. Cette recherche serait aussi susceptible d'éclairer le processus de détermination des besoins de formation et de perfectionnement des prestataires recevant des prestations d'emploi et bénéficiant des mesures de soutien prévues à la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Cela comprend les mesures d'aide à toutes les personnes sans emploi.

Le gouvernement du Canada a également alloué 45 millions de dollars à l'Initiative des projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés. Cette initiative fédérale-provinciale-territoriale met à l'essai des mesures novatrices conçues pour réintégrer les travailleurs âgés au marché du travail ou aider à y maintenir ceux qui sont menacés de chômage. Les résultats donneront aux gouvernements des indications sur les méthodes efficaces d'aide aux travailleurs âgés que le rapport du Comité désigne comme un groupe vulnérable sur le plan de la sous-alphabétisation.

Appuyer les partenariats favorisant l'alphabétisation des familles, des collectivités et des milieux de travail

L'alphabétisation des familles : le fondement de l'alphabétisation au Canada

(concernant la recommandation 11)

Comme nous l'avons fait remarquer ci-dessus, le Comité présente une analyse et fournit des conseils importants sur la nécessité d'élaborer des stratégies d'alphabétisation dans une perspective d'apprentissage continu. Le Comité souligne que : « Toute politique d'alphabétisation doit reconnaître le rôle important de la famille pour ce qui est d'alphabétiser les enfants et de leur faire comprendre la valeur de la lecture et de l'écriture, car l'apprentissage commence à la maison. » (Accroître l'alphabétisation des adultes, p. 46) À cet égard, il recommande que le Secrétariat national à l'alphabétisation augmente son appui aux initiatives d'alphabétisation des familles.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec l'orientation de l'analyse et des recommandations faites par le Comité relativement à l'alphabétisation des familles.

Dans un contexte stratégique, lorsque les gouvernements et leurs partenaires font des investissements importants afin d'aider les enfants à démarrer du bon pied dans la vie, on devrait accorder une attention prioritaire à l'alphabétisation. Des recherches ont montré que les parents ayant un niveau d'alphabétisation plus élevé sont mieux en mesure de favoriser le développement de leurs enfants sur les plans de la langue et de l'alphabétisation et d'en faire des citoyens alphabétisés.

Le gouvernement du Canada vient en aide aux enfants et aux familles par le biais d'une gamme complète de mesures de soutien du revenu et de services de soutien qui font que les parents disposent des outils dont ils ont besoin pour éduquer leurs enfants et les aider à réussir. En partenariat avec les provinces et les territoires, le gouvernement du Canada effectue d'importants nouveaux investissements dans le bien-être des familles ayant de jeunes enfants, ce qui contribuera à établir la base d'une alphabétisation complète au Canada.

Comme le souligne le Comité, le Secrétariat national à l'alphabétisation effectue des investissements ciblés dans des projets qui appuient l'alphabétisation des familles. Par exemple, un financement d'un million de dollars, sur une période de trois ans, permettra à la Read to Me Foundation d'offrir aux parents de chaque nouveau-né (en Nouvelle-Écosse) un sac fourre-tout contenant des livres, une liste des ressources communautaires et de la documentation expliquant l'importance de faire la lecture à un bébé. Ce projet, qui regroupe les efforts de la Halifax Youth Foundation, du Izaak Walton Killam Health Centre, du ministère de l'Éducation de

la Nouvelle-Écosse, des bibliothèques régionales de la Nouvelle-Écosse et de la chaîne anglaise de la Société Radio-Canada ainsi que de Développement des ressources humaines Canada, est un bon exemple du genre de partenariat favorisé par le Secrétariat national à l'alphabétisation dans le but commun d'alphabétiser les familles.

Le travail du Secrétariat national à l'alphabétisation complète les autres investissements fédéraux importants dans le domaine de l'alphabétisation des familles. Par exemple, la plupart des provinces et des territoires investissent dans des initiatives d'apprentissage et d'alphabétisation des familles ayant de jeunes enfants une partie des 500 millions de dollars qu'ils reçoivent chaque année en vertu de l'Accord sur le développement de la petite enfance. De plus, les nouveaux investissements qui seront effectués par l'entremise du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, qui offrira aux familles un meilleur accès à des services de garde abordables et de qualité, donneront aux parents la possibilité de travailler ou d'acquérir des compétences.

Le gouvernement du Canada tient compte des recommandations du Comité au moment d'intégrer l'alphabétisation des familles aux stratégies d'apprentissage continu.

Favoriser et appuyer l'alphabétisation dans les collectivités apprenantes (concernant les recommandations 11 et 12)

Le Comité présente une perspective importante sur les questions liées à l'apprentissage communautaire. Il formule des recommandations sur la façon de favoriser et d'appuyer des collectivités apprenantes, accessibles et dynamiques grâce à l'apprentissage à distance et aux réseaux d'apprentissage.

Le gouvernement du Canada reconnaît que les collectivités ont un rôle crucial à jouer afin de favoriser et de faciliter l'apprentissage dans une économie et une société fondées sur le savoir. Il prend des mesures conformes aux recommandations formulées par le Comité.

Le gouvernement a effectué des investissements à l'échelon communautaire dans le but de créer une infrastructure d'accès public à l'aide des technologies de réseaux et il a largement promu l'utilisation des technologies de l'information et des communications ainsi que des technologies d'apprentissage.

Par l'entremise du Bureau des technologies d'apprentissage, le gouvernement du Canada appuie activement l'établissement de réseaux pilotes d'apprentissage communautaires partout au Canada. Ces réseaux d'apprentissage communautaires ont accru l'accès aux technologies d'apprentissage au sein des collectivités, plus particulièrement dans les régions rurales et éloignées, dans les collectivités désavantagées en milieu urbain et dans les collectivités de Premières

nations où l'on remarque une demande particulièrement élevée pour des programmes d'apprentissage continu non structurés visant le perfectionnement des compétences et des capacités de lecture et d'écriture. Par exemple, en partenariat avec la Lillooet Learning Communities Society, située en Colombie-Britannique, un projet en voie de réalisation favorise l'apprentissage continu et le développement communautaire dans cette collectivité éloignée. Les personnes et les organismes de cette région, y compris les artisans, ont recours aux technologies d'apprentissage pour échanger des idées, des ressources et de l'expertise. L'alphabétisation des adultes et des familles fait partie intégrante des activités d'apprentissage liées au projet.

Comme le recommande le Comité, le Bureau des technologies d'apprentissage continuera d'appuyer l'apprentissage fondé sur la technologie à l'échelon communautaire.

Par ailleurs, il importe de voir au-delà des simples investissements dans la technologie afin de déterminer les possibilités d'accroître les résultats de l'apprentissage et de l'alphabétisation grâce à des modèles d'apprentissage communautaires plus holistiques. Ces modèles, qui mettent l'accent sur une gamme de méthodes de prestation (comprenant, entre autres, les technologies de l'information) et qui accentuent les partenariats intersectoriels, font l'objet de projets pilotes fructueux dans de nombreux pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le gouvernement du Canada tiendra compte des recommandations du Comité dans ses futurs travaux sur les collectivités d'apprentissage.

Renforcer les partenariats relatifs à l'alphabétisation en milieu de travail (concernant les recommandations 19, 20 et 21)

Le Comité présente plusieurs recommandations portant sur la nécessité d'améliorer l'alphabétisation au travail.

Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il est prioritaire d'intervenir auprès des nombreux Canadiens peu alphabétisés qui sont déjà sur le marché du travail.

Les travailleurs plus âgés et peu qualifiés doivent se recycler et conserver leur emploi. Les immigrants récents doivent adapter leurs compétences au contexte industriel canadien. Les travailleurs des secteurs en transformation ont à s'adapter aux changements technologiques rapides. Pour y arriver, des partenariats entre les gouvernements, les employeurs, les syndicats, les organismes de formation et les organismes communautaires sont essentiels pour procéder à l'alphabétisation en milieu de travail.

Par l'entremise du Secrétariat national à l'alphabétisation, le gouvernement du Canada appuie activement les partenariats qui ont pour but d'accroître l'alphabétisation au travail. Avec ses premiers efforts de recrutement des groupes qui ne participent habituellement pas aux activités d'alphabétisation, le Secrétariat national à l'alphabétisation a favorisé des partenariats avec des associations d'affaires et des syndicats. Des partenariats avec le Conference Board du Canada, les Manufacturiers et Exportateurs du Canada et le Congrès du travail du Canada ont contribué au soutien et à la reconnaissance de l'initiative d'alphabétisation en milieu de travail partout au pays. De plus, le Secrétariat national à l'alphabétisation a créé des regroupements avec les gouvernements provinciaux, les associations d'affaires et les fédérations syndicales pour promouvoir et favoriser les activités d'alphabétisation au travail. Depuis 1997, le Secrétariat national à l'alphabétisation a investi plus de 21,8 millions de dollars dans plus de 200 projets d'alphabétisation en milieu de travail. Comme l'a recommandé le Comité, ce dossier continuera de faire partie des activités prioritaires du Secrétariat.

Le gouvernement du Canada encourage fortement le renforcement des connaissances par l'alphabétisation au travail. Depuis 1994, le Projet de recherche sur les compétences essentielles de Développement des ressources humaines Canada permet de déterminer les niveaux d'alphabétisation et les autres compétences essentielles dans les professions et les métiers canadiens. Par ailleurs, cette recherche a servi de fondement à de nombreuses initiatives de perfectionnement des compétences lancées par les partenaires provinciaux et territoriaux ainsi que les entreprises et les syndicats.

L'engagement du gouvernement du Canada à intervenir dans le dossier de l'alphabétisation au travail sous-tend l'initiative sur l'acquisition des compétences essentielles et l'alphabétisation lancée plus tôt cette année. C'est ainsi que le gouvernement du Canada appuie la mise au point d'outils d'évaluation des besoins d'alphabétisation et de compétences essentielles en milieu de travail. Grâce à ces connaissances, le personnel enseignant et les praticiens de l'alphabétisation préparent les étudiants à réussir à occuper un emploi et l'apprentissage en milieu de travail est adapté aux travailleurs et aux employeurs. En encourageant l'élaboration de normes nationales sur les compétences essentielles, le gouvernement du Canada contribue à la souplesse et à la mobilité plus grandes de la main-d'œuvre.

L'aide qu'apporte le gouvernement du Canada aux conseils sectoriels est un autre élément essentiel permettant d'encourager l'alphabétisation en milieu de travail. Les conseils sectoriels regroupent des partenaires de l'industrie, de l'éducation et du gouvernement pour étudier les besoins et les pénuries en matière de compétences. Les conseils aident à déterminer les besoins de compétences essentielles et d'alphabétisation en milieu de travail, et à élaborer des mécanismes répondant à ces besoins par l'entremise de moyens adaptés à des industries

particulières. Par exemple, le Conseil des ressources humaines de l'industrie du textile met sur pied des centres de formation et d'apprentissage dans 30 milieux de travail dont les frais sont partagés avec les employeurs. Ces centres qui se trouvent partout au Canada permettront aux travailleurs d'améliorer leurs compétences, ce qui pourrait entraîner une hausse de la productivité et des économies, une rétention et une employabilité accrues des travailleurs et des possibilités d'apprentissage supplémentaires pour les travailleurs vivant en milieu rural et éloigné.

Comme le souligne le Comité, l'évaluation et la reconnaissance des acquis, qui sont appuyées par le gouvernement du Canada, constituent des domaines importants d'analyse prospective permettant de répondre aux besoins d'alphabétisation au travail. Le travail collectif sur l'alphabétisation et l'acquisition des compétences essentielles, entrepris récemment par le Forum des ministres du marché du travail, pourrait faire place à une collaboration plus poussée. Les autres domaines susceptibles d'être étudiés conjointement comprennent : les mesures qui incitent les employeurs à donner de la formation, l'amélioration du jumelage entre les programmes de formation et les besoins des milieux de travail, les moyens pour relever les niveaux d'alphabétisation et de compétences essentielles des personnes qui sont déjà sur le marché du travail, et les méthodes répondant aux besoins particuliers des Canadiens qui font partie des groupes sous-représentés.

CONCLUSION

L'examen du rapport du Comité permanent, fait par le gouvernement du Canada, ainsi que la réponse de ce dernier aux recommandations ont permis de dégager plusieurs grandes conclusions.

- De façon générale, le gouvernement du Canada est d'accord avec l'analyse du Comité ainsi que l'objectif et l'esprit des recommandations formulées. Il convient qu'une action pancanadienne est nécessaire pour accroître l'alphabétisation des adultes.
- Le gouvernement du Canada place les problèmes d'alphabétisation en tête de liste pour ce qui est de la culture de l'innovation et de l'apprentissage. Il a d'ailleurs récemment investi dans des initiatives d'apprentissage pour améliorer les niveaux d'alphabétisation des adultes.
- Toutefois, le gouvernement du Canada est d'avis que tous les partenaires doivent s'unir et faire un effort commun pour résoudre les problèmes d'alphabétisation au Canada. L'alphabétisation doit faire partie des principaux éléments d'une stratégie d'apprentissage continu.
- Le gouvernement du Canada agit comme chef de file, favorisant un effort commun. Il discutera avec ses partenaires pour élaborer une stratégie pancanadienne en matière d'alphabétisation.
- De plus, le gouvernement du Canada met en place un cadre stratégique comprenant un mécanisme de reddition des comptes afin d'adopter une approche cohérente dans ses propres activités d'alphabétisation.
- Le gouvernement du Canada tiendra compte des recommandations détaillées formulées par le Comité au moment de mobiliser ses partenaires pour élaborer une stratégie pancanadienne et établir un cadre stratégique afin de guider ses propres activités et d'en rendre compte.

L'alphabétisation et les compétences essentielles constituent les fondements de l'apprentissage continu et de la participation à l'économie et à la société du savoir. Lors du Sommet national sur l'innovation et l'apprentissage, un consensus s'est dégagé relativement à l'importance de ce dossier. Le rapport du Comité permanent contient des conseils judicieux sur les façons de donner suite à ce consensus.

Le gouvernement du Canada apprécie la participation continue du Comité alors que tous les partenaires s'activent pour réaliser les objectifs énoncés dans le rapport intitulé *Accroître l'alphabétisation des adultes : La nécessité d'une action pancanadienne*.

ANNEXE LISTE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PERMANENT

Recommandation 1

Le Comité recommande que la ministre de Développement des ressources humaines Canada rencontre les ministres provinciaux et territoriaux de l'éducation et ceux responsables du marché du travail afin d'élaborer un accord pancanadien sur l'alphabétisation et l'acquisition de capacités au calcul. Cet accord devra prévoir les éléments clés suivants : reconnaître aux provinces et aux territoires la responsabilité première de l'éducation et de la formation liée au marché du travail, établir conjointement les niveaux et la durée de financement, déterminer les modes de prestation, fixer des objectifs, préciser la nécessité de souplesse dans l'établissement des priorités d'alphabétisation et arrêter les méthodes d'évaluation des résultats. Si un accord pancanadien n'est pas possible, le gouvernement du Canada devra négocier des accords d'alphabétisation bilatéraux avec tous les gouvernements provinciaux et territoriaux intéressés. [Nota : Un accord pancanadien est suggéré parce que le gouvernement fédéral doit chercher à conclure une entente unanime avec les provinces et les territoires afin de régler le grave problème de sous-alphabétisation du Canada. S'il est impossible de dégager un consensus, le Comité invite le gouvernement fédéral à travailler avec les provinces et les territoires individuellement afin d'obtenir le même résultat. Dans un cas comme dans l'autre, une entente s'impose afin d'officialiser le soutien fédéral puisque, sur le plan constitutionnel, la question relève des provinces et des territoires.]

Recommandation 2

Le Comité recommande :

- que le gouvernement fédéral formule, en matière d'alphabétisation, une politique applicable à tous les ministères et organismes fédéraux, qu'il établisse des objectifs de programme clairs, qu'il fasse un inventaire et un examen des programmes visant l'alphabétisation à l'échelle du gouvernement afin d'assurer la réalisation des objectifs de ces programmes;
- que le gouvernement fédéral évalue tous les programmes et les services publics afin de s'assurer que la politique et les objectifs du gouvernement en matière d'alphabétisation sont respectés (c'est-à-dire dans l'optique de l'alphabétisation) et que les programmes et les services sont accessibles aux personnes faiblement alphabétisées;
- que le Conseil du Trésor incorpore expressément l'acquisition des capacités de lecture et de calcul dans sa Politique pour l'apprentissage continu de la fonction publique du Canada. De plus, que tous les employés peu alphabétisés, quelle que soit leur situation d'emploi, soient aidés et encouragés à soumettre un plan d'apprentissage personnel afin d'accroître leurs capacités. En outre, les possibilités d'apprentissage devront être offertes pendant les heures de travail;

• que le gouvernement fédéral confie au Secrétariat national à l'alphabétisation la responsabilité première en matière de coordination, de contrôle et de rapports concernant les mesures fédérales d'alphabétisation et leurs résultats.

Recommandation 3

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral alloue suffisamment de ressources pour financer la remise de prix d'alphabétisation à différents moments dans l'année, en particulier à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation, afin de récompenser les intervenants en alphabétisation (par exemple, les bénévoles, les employeurs et les autres intervenants) pour leur engagement indéfectible et l'excellence dont ils font preuve dans la promotion et la prestation de programmes d'alphabétisation, et afin de souligner les réussites des apprenants.

Recommandation 4

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral inclue la recherche en alphabétisation dans le mandat de l'Institut canadien sur l'apprentissage. De son point de vue, l'attribution des activités de recherche en alphabétisation à l'Institut canadien sur l'apprentissage ne devrait pas réduire le budget annuel du Secrétariat national à l'alphabétisation au titre des programmes de subventions et de contributions.

Recommandation 5

Le Comité recommande que des fonds soient alloués par l'intermédiaire du Secrétariat national à l'alphabétisation pour inciter les intervenants à recourir davantage à la reconnaissance des acquis pour les apprenants peu alphabétisés.

Recommandation 6

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral travaille de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les intervenants en alphabétisation pour créer un portfolio de formation où seront consignés les acquis théoriques et autres des apprenants sans porter atteinte à leur droit à la protection des renseignements personnels. Idéalement, ce document devra dresser la liste des points forts et des lacunes des apprenants et servir de point de départ à ceux qui entreprennent de parfaire leur formation. Bien que cette recommandation vise principalement à encourager et à faciliter la formation des personnes peu alphabétisées, il n'y a aucune raison pour limiter l'utilisation de ce document de reconnaissance des acquis théoriques et des titres aux apprenants dont le niveau de littératie est faible. En fait, l'application de cette approche pourrait s'étendre aux acquis que possèdent les nouveaux arrivants au Canada, notamment au niveau de la formation linguistique.

Recommendation 7

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral commence dès maintenant à consulter les communautés autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'élaborer une stratégie d'alphabétisation des Autochtones qui suit une perspective holistique, qui respecte les langues, les traditions et les valeurs autochtones et qui est financée à un niveau correspondant à la gravité du problème de sous-alphabétisation des Autochtones.

Recommandation 8

Le Comité sait que la mise en œuvre d'une stratégie d'alphabétisation des Autochtones prendra du temps. En attendant, il recommande qu'un nouveau volet de financement soit créé au Secrétariat national à l'alphabétisation, soit le mécanisme de financement autochtone. Le gouvernement devra ajouter 5 millions de dollars au nouveau mécanisme, en sus du montant (environ 2 millions de dollars) que le Secrétariat consacre déjà aux projets d'alphabétisation des Autochtones; la moitié de cet ajout sera confiée à l'organisme national d'alphabétisation des Autochtones que le National Aboriginal Design Committee est en voie de créer, tandis que l'autre moitié sera allouée par le biais des actuels mécanismes de financement, comme cela se fait actuellement.

Recommandation 9

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral affecte 15 millions de dollars à des Ententes supplémentaires sur le développement des ressources humaines autochtones afin de financer les projets d'alphabétisation des Autochtones en milieu de travail. De plus, une partie des nouveaux fonds (soit 25 millions de dollars au cours des deux prochaines années) versés en vertu du Partenariat autochtone pour l'acquisition de compétences et l'emploi sera réservée à l'alphabétisation et à l'acquisition de capacités au calcul dans le cadre de grands projets d'un bout à l'autre du pays. De plus, toute stratégie fédérale existante visant à accroître la participation des Autochtones sur le marché du travail devra comporter une éducation de base améliorée et des programmes d'alphabétisation de qualité.

Recommandation 10

Le Comité recommande :

• que le budget annuel des subventions et contributions du Secrétariat national à l'alphabétisation soit porté de 28,2 à 50 millions de dollars, à l'exclusion des nouveaux fonds destinés au mécanisme de financement autochtone proposé. L'attribution des nouveaux fonds devra continuer de se faire par la voie du mécanisme de financement national et du mécanisme de financement fédéral-provincial-territorial, de même que

conformément à l'entente conclue avec le Québec, et devra respecter toutes les autres conditions pouvant découler d'une éventuelle entente relative à la mise en place d'un accord pancanadien sur l'alphabétisation et l'acquisition de capacités au calcul. [La mention d'un accord pancanadien vise à souligner que le gouvernement fédéral doit chercher à obtenir l'accord unanime des provinces et des territoires pour tenter de trouver une solution au grave problème de sous-alphabétisation du pays. S'il n'est pas possible d'obtenir un accord unanime, le Comité invite le gouvernement fédéral à collaborer individuellement avec chaque province et territoire pour parvenir aux mêmes fins. Dans un cas comme dans l'autre, comme cette question relève exclusivement de la compétence des provinces et des territoires, un accord est nécessaire pour officialiser l'aide fédérale.];

- que le tiers de l'augmentation soit alloué aux projets admissibles pour plusieurs années afin d'évaluer dans quelle mesure un financement stable influe sur la hausse du niveau d'alphabétisation et sur l'acquisition de capacités au calcul;
- que le Secrétariat national à l'alphabétisation se serve de son important réseau de partenariats pour évaluer dans quelle mesure la demande de programmes d'alphabétisation dépasse l'offre;
- que le Secrétariat national à l'alphabétisation soit à l'écoute des besoins en alphabétisation des adultes francophones, étant donné les résultats de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes selon lesquels la proportion d'adultes sous-alphabétisés est plus élevée chez les francophones que chez les anglophones;
- que le Secrétariat national à l'alphabétisation établisse, de concert avec les intervenants en alphabétisation, des objectifs et des indicateurs de rendement clairs et mesurables afin d'évaluer les compétences en lecture, en écriture et en calcul des apprenants, à partir desquelles les bénéficiaires de l'aide du SNA devront faire rapport. Une fois ces indicateurs de rendement établis, Développement des ressources humaines Canada devra en faire rapport chaque année dans son rapport sur le rendement.

Recommandation 11

Le Comité recommande que le Secrétariat national à l'alphabétisation :

- augmente son appui aux partenariats d'apprentissage communautaire et d'alphabétisation des familles;
- crée du matériel éducatif d'apprentissage à distance et facilite des projets qui rendent l'accès à l'alphabétisation plus équitable pour les personnes qui habitent dans des régions éloignées du pays ou qui préfèrent ne pas recevoir une formation en alphabétisation dans un établissement;
- favorise et appuie d'autres initiatives d'alphabétisation qui comportent une participation des bibliothèques publiques, facteur important qui contribue à la promotion et au développement de l'alphabétisation dans nos collectivités.

Recommendation 12

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral continue de promouvoir et d'appuyer la création et l'élargissement de réseaux qui donnent aux collectivités les moyens de renforcer leurs capacités d'apprentissage en ayant recours à la technologie des réseaux.

Recommandation 13

Le Comité recommande :

- que, dans le cadre d'un accord pancanadien sur l'alphabétisation et l'acquisition de capacités au calcul, le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces et les territoires, songe à réorienter une partie des fonds attribués à la Stratégie emploi jeunesse, de manière à favoriser l'enseignement aux jeunes décrocheurs, grâce à une initiative « apprendre et gagner » qui les inciterait au moins à terminer leurs études secondaires [Remarque : L'idée d'un accord pancanadien vise à inciter le gouvernement fédéral à tenter de convaincre l'ensemble des provinces et des territoires de se pencher sur ce grave problème du faible taux d'alphabétisation au pays. Si cela s'avère impossible, le Comité encourage le gouvernement fédéral à tenter de convaincre chaque province et chaque territoire séparément. Dans un cas comme dans l'autre, étant donné que cette question relève de la compétence constitutionnelle des provinces et des territoires, l'aide fédérale doit s'inscrire dans un accord.];
- que le Secrétariat national à l'alphabétisation porte de nouveau à 1 million de dollars le budget qu'il consacre aux Équipes d'alphabétisation, à partir de 2004-2005;
- que le gouvernement du Canada continue de verser un soutien financier suffisant à l'évaluation pancanadienne des compétences des élèves en lecture et en écriture.

Recommandation 14

Le Comité recommande qu'une partie des nouvelles ressources pour un financement stable du Secrétariat national à l'alphabétisation serve à des projets d'alphabétisation pour les personnes ayant des difficultés d'apprentissage, en reconnaissance du fait que nombre de celles-ci ont besoin pour hausser leur degré d'alphabétisation d'une aide à long terme qui exige un financement pendant plusieurs années.

Recommandation 15

Le Comité recommande que l'entente globale qui est en cours de négociation avec les provinces et les territoires en vue d'éliminer les obstacles à l'apprentissage des personnes handicapées et à leur participation au marché du travail prévoie nécessairement le relèvement du degré d'alphabétisation et l'acquisition de capacités au calcul.

Recommandation 16

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral augmente le budget (qui est de 23,8 millions de dollars en 2003-2004) du Fonds d'intégration des personnes handicapées de 5 millions \$ et consacre des fonds additionnels au relèvement du degré d'alphabétisation et à l'acquisition de capacités au calcul.

Recommandation 17

Le Comité recommande :

- que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration revoie le budget de ses Cours de langues pour les immigrants au Canada de façon à allouer des fonds suffisants pour aider les immigrants, y compris ceux qui ont besoin d'apprendre une langue seconde, à surmonter les obstacles qui les empêchent d'accéder au marché du travail parce qu'ils n'ont pas de compétences en langues officielles. Tout financement additionnel doit aussi se refléter dans les ententes d'établissement conclues avec le Québec, le Manitoba et la Colombie-Britannique;
- que le niveau et la durée de l'enseignement linguistique offert dans les Cours de langues pour les immigrants au Canada soient évalués de façon à répondre aux besoins des immigrants et des réfugiés;
- que des fonds soient dégagés pour offrir des services additionnels, tels des services de transport et de garde d'enfants, pour aider les nouveaux arrivants qui ne peuvent avoir accès à un enseignement linguistique parce qu'ils n'ont pas l'aide nécessaire.

Recommandation 18

Le Comité recommande que, dans le cadre d'un accord pancanadien sur l'alphabétisation et l'acquisition de capacités au calcul, le gouvernement fédéral travaille en partenariat avec les autorités provinciales et territoriales afin de garantir qu'il y a suffisamment de ressources pour répondre aux besoins des détenus de tout le pays dans ce domaine. Il faudrait aussi du financement pour permettre aux détenus de faire la transition aux programmes d'alphabétisation populaire après leur libération. [Nota: La référence à un accord pancanadien signifie que le gouvernement fédéral devrait tenter d'en arriver avec les provinces et les territoires à un consensus concernant le grave problème des faibles compétences en littératie au pays. Si l'unanimité n'est pas possible, le Comité encourage le gouvernement fédéral à travailler individuellement avec les provinces et les territoires. Quoi qu'il en soit, puisque la question appartient au domaine constitutionnel des provinces et des territoires, il faut un accord pour officialiser tout soutien fédéral.]

Recommandation 19

Le Comité recommande que le Secrétariat national à l'alphabétisation continue à promouvoir et à établir des partenariats destinés à mettre en commun les ressources et à s'inspirer de pratiques exemplaires pour créer des occasions d'alphabétisation en milieu de travail.

Recommandation 20

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral hausse les dépenses en vertu de la Partie II de la Loi sur l'assurance-emploi de 100 millions de dollars. Sous réserve des conditions d'un accord pancanadien sur l'alphabétisation et l'acquisition de capacités au calcul, le gouvernement devrait négocier des Ententes supplémentaires sur le développement du marché du travail et modifier en conséquence la Loi sur l'assuranceemploi pour pouvoir aider tous les chômeurs et toutes les personnes qui occupent un emploi à acquérir des compétences en littératie, sans égard à leur recours passé au régime d'assurance-emploi. Ces ententes supplémentaires devraient faire en sorte qu'une partie des fonds serve à répondre aux besoins des membres des groupes désignés en matière d'alphabétisation. Soixante-quinze pour cent de l'augmentation des fonds prévus en vertu de la Partie II devrait être affectée au financement des Ententes supplémentaires sur le développement du marché du travail, tandis que les 25 % restants devraient servir à répondre aux besoins recensés par les conseils sectoriels en matière d'alphabétisation en milieu de travail. [La mention d'un accord pancanadien vise à souligner que le gouvernement fédéral doit chercher à obtenir l'accord unanime des provinces et des territoires pour tenter de trouver une solution au grave problème de sous-alphabétisation du pays. S'il n'est pas possible d'obtenir un accord unanime, le Comité invite le gouvernement fédéral à collaborer individuellement avec chaque province et territoire pour parvenir aux mêmes fins. Dans un cas comme dans l'autre, comme cette question relève exclusivement de la compétence des provinces et des territoires, un accord est nécessaire pour officialiser l'aide fédérale.]

Recommandation 21

Sous réserve d'une entente avec les provinces et les territoires, le Comité recommande que le gouvernement fédéral mette en œuvre un projet-pilote de deux ans pour accorder aux petites et moyennes entreprises un remboursement de leurs cotisations à l'assurance-emploi ou les faire profiter d'autres mesures incitatives comme des crédits d'impôt, afin qu'elles soient en mesure d'absorber le coût de la formation en alphabétisation et en calcul offerte à leurs employés au travail. Une évaluation devra être menée à la fin de ce projet-pilote; si ses résultats sont jugés concluants, son application devra être étendue à l'ensemble des employeurs, la priorité devant toutefois continuer d'être accordée aux petites et moyennes entreprises.